

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2020-07-09

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, tenue par conférence téléphonique le jeudi 9 juillet 2020 à laquelle sont présents :

Mesdames les directrices Francine Morin, Julie L'Homme, Nicole Guilbert et messieurs les directeurs Sylvain Lafrenaye, Alain Jobin, Marcel Therrien, Stéphane Bernier, Yvon Daigle, Denis Benoît, Denis Marion, Gilles Bernier, Michel Blanchard.

Sont absents : Emmanuelle Bagg, Robert Beauchamp, Gilles Hébert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yves de Bellefeuille.

Est également à la conférence téléphonique madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

7.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

20-07-46

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSIÉQUENCE, il est proposé par Marcel Therrien, appuyé par Denis Benoît et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique enregistrée.

7.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

20-07-47

Sur la proposition de Michel Blanchard
Appuyée par Yvon Daigle

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter le point suivant :

7.5A Rapport financier au 30-06-2020

Et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

7.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020 (c.c.)

20-07-48

Sur la proposition de Denis Marion

Appuyée par Francine Morin

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

7.4 Rapport d'entretien du réseau (c.c.)

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 8 juin au 19 juin 2020 a été remis aux directeurs pour information.

7.5A Rapport financier au 30 juin 2020 (c.c.)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports financiers comptable -et- budgétaire pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

7.5 Comptes à payer

20-07-49

Sur la proposition de Stéphane Bernier

Appuyée par Alain Jobin

Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 30 juin 2020, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de **55 431,39\$**

Jacqueline Lavallée,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de juin et juillet pour un montant de **29 429,92\$** (réf. : liste du 30 juin 2020).

7.6 Correspondance

09/07/20 Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu : règlement numéro 20-440 sur l'utilisation de l'eau potable

7.7 **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

7.8 Varia ouvert

7.8.1 Vente – Climatiseur mural

20-07-50

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre déménage à l'Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a manifesté son intérêt pour l'achat du climatiseur mural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Morin, appuyé par Gilles Bernier et résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre accepte de vendre son climatiseur mural à la municipalité de Saint-Jude pour un montant de 800\$.

7.9 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

7.10 Levée de la séance

20-07-51

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Denis Marion
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Yves de Bellefeuille,
président

Jacqueline Lavallée,
directrice générale